



## Centrale d'achat Certification PEB



DURÉE : 48 MOIS — POUVOIR ADJUDICATEUR : BEP — CENTRALE FAÎTIÈRE : ENERGIE

### CONTEXTE

Le BEP organise et gère une centrale faîtière "Énergie". Dans le cadre de cette centrale faîtière, le BEP a lancé une centrale d'achat chargée de la réalisation, de la mise à jour quinquennale et de l'actualisation annuelle des certificats PEB des bâtiments publics.

La nouvelle Directive PEB 2024/1275 (mai 2024) modifie le format des certificats PEB, la méthode de calcul, et impose un rôle exemplaire aux autorités publiques.

### MARCHÉS LANCÉS

Réalisation, mise à jour et actualisation des certificats PEB des bâtiments publics

Début : mars 2026  
Fin : mars 2030

### AVANTAGES DU MÉCANISME DE CENTRALE

■ Économie d'échelle

■ Simplification administrative

■ Expertise du BEP

## Bénéficiaires

- L'ensemble des pouvoirs publics de la Province de Namur
- L'ensemble des pouvoirs publics faisant partie des territoires supra-communaux suivants :
  - Communauté urbaine de Namur-Capitale
  - Territoires dinantais Meuse-Condroz
  - Essaimage

## Exécution

Chaque adhérent à la centrale d'achat est chargé du suivi de l'exécution du marché, en passant lui-même ses bons de commandes.

## COMMENT ADHÉRER ?



ADHÉSION	CONDITIONS
CENTRALE FAÎTIÈRE	Décision du Conseil Signature de la convention d'adhésion
MARCHÉ	Décision du Collège Participation forfaitaire

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,  
VEUILLEZ VOUS ADRESSER À **SECGEN@BEP.BE**